



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-huitième session

Rome, 11 – 13 mai 2015

**Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel
de l'Inspecteur général**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Jim Harvey
Chef de cabinet

M. Manoj Juneja
Sous-Directeur exécutif
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier

Programme alimentaire mondial

jim.harvey@wfp.org

manoj.juneja@wfp.org

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document contient les observations de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général. Il expose les mesures prises pour donner suite aux points soulevés dans le rapport, et comporte des observations sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement de son Bureau.
- La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que les activités de contrôle n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM, qui pourrait nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à prendre note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général".

Projet d'avis

- **Le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général".**



**Programme
Alimentaire
Mondial**

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 25–28 mai 2015

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1

24 avril 2015

ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. J. Harvey
Chef de cabinet
Tél.: 066513-2002

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier
Tél.: 066513-2885

PROJET DE DÉCISION^{*}

Le Conseil prend note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1).

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Le présent document contient les observations de la Directrice exécutive concernant le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2015/6-F/1). Il expose les mesures prévues pour donner suite aux points évoqués dans le rapport, et contient des remarques sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement de son Bureau.
2. Les observations ci-après renvoient aux paragraphes et sections du rapport annuel dont les numéros et les titres sont indiqués.

MESURES ET OBSERVATIONS

Paragraphes 4 et 17 et annexe I – Déclaration d'assurance

3. La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que l'environnement de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle est stable et ne révèle pas de défaillance importante. Elle reconnaît que malgré les progrès accomplis, certaines pratiques doivent être encore améliorées.

Paragraphe 5 – Absence d'interférence de la part de la direction

4. La Directrice exécutive note avec satisfaction la confirmation donnée par l'Inspecteur général qu'il n'y a eu aucune interférence de la part de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports; et qu'il n'y a pas eu non plus de pénurie de ressources ni d'autres problèmes qui auraient été susceptibles de compromettre l'indépendance des activités de contrôle ou des assurances données.

Sections: Services d'audit interne et de conseil et résultats d'audit

5. La Directrice exécutive est reconnaissante au Bureau de l'Inspecteur général pour le soutien sans faille et la valeur qu'il apporte au PAM en tant que partenaire dans l'exécution du mandat de l'institution et dans le processus d'assurance; elle apprécie notamment les services consultatifs du Bureau concernant les éléments évolutifs de la mission centrale du PAM. Il est à noter que les services consultatifs trimestriels à l'intention du Comité des produits, du transport et des assurances ont facilité les améliorations et les corrections en cours de route dans les secteurs des achats et de la logistique, tout comme les avis consultatifs concernant les assurances que le Bureau a récemment institués, en particulier pour les nouvelles procédures opératoires.
6. La Directrice exécutive prend note des changements apportés dans l'appréciation des risques résumés au paragraphe 18. La légère baisse du niveau de risque intéressant l'environnement interne, les activités de contrôle, l'information et la communication ainsi que la stabilité du niveau de risque constaté pour le suivi reflètent la ferme détermination de la direction à traiter les risques avec diligence.

Section: Domaines de risque recensés

7. La Directrice exécutive prend note des domaines dans lesquels des risques persistent et ceux où de nouveaux risques sont apparus en 2014, et rend compte des progrès ci-après:

- *Transferts monétaires et bons.* Le PAM a actualisé son modèle opératoire pour la sélection, la conception, l'exécution et le suivi des modalités de transfert d'espèces et de bons. Il a mis à jour le manuel d'application, qui comprend l'outil utilisant la valeur Oméga qu'il a élaboré pour faciliter l'analyse des rapports coût-efficience et coût-efficacité ainsi que celle des effets indirects des activités des projets.

Une formation interfonctionnelle approfondie destinée aux formateurs a été conduite sur la manière de choisir et de mettre en œuvre les modalités de transfert en fonction du contexte et des objectifs des programmes. À l'échelle du PAM, plus de 120 formateurs aux questions touchant les transferts monétaires et les bons, relevant des unités s'occupant des programmes, de la finance, de la logistique, des technologies de l'information et des communications, des achats ainsi que d'autres domaines fonctionnels, en ont bénéficié, et 11 équipes de formateurs multifonctionnels ont été mises en place dans les bureaux régionaux. Ces formateurs et ces équipes permettront à près de 3 000 membres du personnel et partenaires d'acquérir en 2015 des compétences et des connaissances concernant les transferts monétaires et les bons. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise au point d'outils permettant de répertorier, sélectionner et évaluer les prestataires de services financiers, tandis que la détection et la gestion des risques financiers ont été renforcées. La plateforme mise en place par le PAM pour assurer la gestion des bénéficiaires et des modalités de transfert (SCOPE) a été intégrée aux procédures opératoires et à la plateforme d'exécution des transferts d'espèces et de bons.

- *Gestion du financement et des budgets des opérations.* La Directrice exécutive reconnaît que la viabilité de certains mécanismes de financement, dont le Compte d'intervention immédiate (CII), pose problème. Le relèvement du niveau cible du CII, approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2014, et le transfert proposé de 50 millions de dollars É.-U. du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux projets au CII constituent les premières mesures visant à doter le CII d'une capacité permanente de prêt, indépendamment du calendrier et du montant des contributions des donateurs.
- *Développement des capacités et suivi des partenaires coopérants.* L'outil de suivi et d'évaluation destiné aux bureaux de pays devrait être pleinement déployé en 2015, ce qui facilitera la collecte et la gestion par les bureaux de pays des données sur les partenaires coopérants et les opérations. En juillet 2014, les prescriptions minimales en matière de suivi que les bureaux de pays sont tenus de respecter concernant les effets directs du PAM ont été publiées; elles précisent également les indicateurs de produit, les indicateurs transversaux et les directives applicables aux processus de suivi en vigueur dans le cadre des interventions du PAM.

Section: Mesures convenues (recommandations) issues des audits

8. La Directrice exécutive se réjouit des nets progrès accomplis dans le classement des mesures convenues issues des audits qui sont associées à un niveau de risque élevé ou modéré. Elle se félicite de l'appui constant apporté par l'Inspecteur général à la direction pour assurer le suivi et l'application en temps utile de toutes les mesures convenues.

Section: Points forts et bonnes pratiques

9. La Directrice exécutive accueille avec satisfaction la reconnaissance par l'Inspecteur général des nombreuses bonnes pratiques et améliorations signalées au paragraphe 23. Il convient de noter à cet égard l'accroissement du nombre de mesures prises en faveur des bénéficiaires: en collaboration avec les partenaires coopérants, près de la moitié des bureaux de pays ont pu se doter de mécanismes permettant de recueillir les plaintes et les retours d'information, qui contribuent à assurer la qualité et la pertinence de l'assistance du PAM¹. La Directrice exécutive estime que le cadre normatif mis en place pour le suivi en 2014 ainsi que l'investissement conséquent consacré à la formation du personnel et au développement des capacités renforceront l'aptitude du PAM à concevoir, exécuter et suivre des programmes destinés à améliorer la performance de l'organisation.

Section: Enquêtes

10. La Directrice exécutive apprécie la démarche préventive du Bureau de l'Inspecteur général, qui fournit des services indépendants et objectifs d'inspection et d'enquête visant à renforcer les contrôles. Le Bureau de l'Inspecteur général a accordé davantage d'attention aux problèmes de la fraude et de la corruption, y compris l'atténuation des risques de fraude de la part de fournisseurs ou de tiers, ce qui a facilité le travail du Comité de gestion des fournisseurs du PAM. Le Programme recrutera un administrateur chargé de gérer les fournisseurs, qui aura à mettre au point un système en la matière et à combler les lacunes au niveau de l'information les concernant.
11. La Directrice exécutive souligne que le PAM pratique une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude, de la corruption ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et qu'il continue à prendre des mesures pour remédier aux risques et renforcer les contrôles et les procédures opératoires dans tous les domaines. Ces mesures comprennent la révision de la charte du Bureau de l'Inspecteur général ainsi que celle de la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et également l'obligation pour tous les membres du personnel du PAM, à compter du 1^{er} janvier 2015, de suivre un cours en ligne portant sur la lutte contre la fraude et la corruption et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La Directrice exécutive félicite le personnel du Bureau de l'Inspecteur général, qui continue de dispenser une formation individuelle sur la prévention de la fraude destinée à plus de 450 membres du personnel du PAM chaque année.

Section: Examen du système de justice interne

12. La Directrice exécutive souhaite mettre en avant l'esprit de collaboration dont ont fait montre en 2014 le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau des services juridiques, le Bureau de la déontologie, la Division des ressources humaines, le Bureau de l'Ombudsman, son propre Bureau et d'autres unités pour publier un plan d'action destiné à améliorer le système de justice interne du PAM. De nombreuses initiatives ont été menées à bien et d'autres sont en voie de l'être en 2015.

¹ Ce chiffre a été établi à partir des déclarations transmises par 61 bureaux de pays et pourrait varier selon les résultats de la vérification de l'utilisation de ces mécanismes ou le contenu des rapports que pourraient communiquer d'autres bureaux de pays.

Paragraphe 31 à 35: Résultats des enquêtes

13. La Directrice exécutive apprécie le travail réalisé par le Bureau des inspections et des enquêtes pour mettre en place un solide mécanisme d'examen destiné à évaluer la fiabilité, la pertinence et l'incidence des allégations et à déterminer si celles-ci justifient l'ouverture d'une enquête. Les efforts déployés pour réduire le temps nécessaire à la réalisation des enquêtes vont dans le sens des améliorations susmentionnées du système de justice interne du PAM et contribuent à renforcer l'efficacité, l'obligation redditionnelle et la confiance du personnel à l'égard du processus.
14. Les pertes pour le PAM dues aux affaires dont le Bureau de l'Inspecteur général était saisi se sont chiffrées à 850 436 dollars. Bien que ce montant marque une augmentation par rapport à 2013, il représente moins de 0,015 pour cent des dépenses totales du PAM en 2014. Ce faible pourcentage de pertes donne également la mesure de l'impact du renforcement récent de la capacité du PAM en matière de lutte contre la fraude. Le PAM applique en effet une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption, et prend des mesures pour réduire au minimum les pertes et les recouvrer.